

BEPC
ZONE : II

SESSION 2018
Durée : 1 h 30

EDUCATION MUSICALE

*Cette épreuve comporte une (01) page.
(Le candidat traite le sujet sur sa copie de composition)*

I- SOLFEGE (8 points)

Une mélodie avec à l'armure un dièse se présente comme suit :

Mi-Sol (noire pointée, croche), (Demi-soupir) Si (croche), La-Sol-La (triolet de croches),
Sol-Fa dièse-Mi-Ré dièse (quatre doubles croches), Mi (noire).

- 1/ Ecris sur une portée cette mélodie ;
- 2/ Divise-la en mesures égales et écris le chiffrage convenable ;
- 3/ Donne la tonalité de cette mélodie.

II- AUDITION (7 points)

- 1/ Cite un rite initiatique qui utilise la musique pour chacun des peuples suivants : Adioukrou, Akyé, Sénoufo.
- 2/ Nomme le rituel traditionnel que ces trois (3) peuples ont en commun.
- 3/ Quels rôles jouent les Komian dans les sociétés traditionnelles Akan.

III- CHANT (5 points)

Face à la consommation de la drogue dans les lycées et collèges, le Ministère de l'Education Nationale décide d'entamer une sensibilisation accrue par le biais des disciplines au moyen du slogan « NON !! A LA DROGUE ET A L'ALCOOL ; OUI !! A UNE VIE SAINTE POUR UN AVENIR RADIEUX ».

En Education Musicale, le Comité de Suivi te sollicite et te demande d'utiliser des figures de notes et de silence de ton choix, la gamme de Do Majeur, la clé de Sol, la mesure .

Pour réussir ta mission, tu décides de préparer cette action dans ton établissement.

- 1/ Identifie le fléau évoqué dans le slogan.
- 2/ Cite (deux) 2 conséquences de ce fléau sur la vie des élèves.
- 3/ Propose une mélodie de cinq (5) mesures avec les éléments musicaux et le slogan mis à ta disposition par le texte.